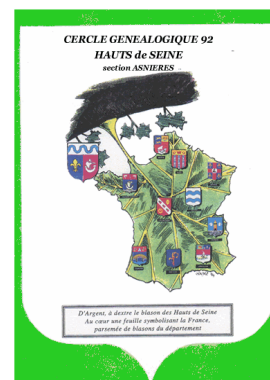


Le PETIT JOURNAL

du Cercle Généalogique 92 Hauts de Seine - Section d'Asnières

Avril 2018 - Aout 2018

ISSN : 1765-477



Le Mot du Bureau

Que puis-je dire en tant que nouveau Président du Cercle ?

Déjà remercier tous celles et ceux qui m'ont précédés et faits que ce Cercle vive .

Je veux également remercier les membres actuels, dont l'expérience est précieuse et irremplaçable, qui m'ont accueillis et sont toujours disposés à aider et nous orienter dans nos recherches.

Un chaleureux hommage tout particulier à notre documentaliste et organisatrice de sortie, Danielle, qui nous est si précieuse.

J'espère que ce Cercle vivra encore longtemps et accueillera de nouveaux membres, en effet Internet ne remplacera jamais ces réunions bimensuelles.

Bonne fin d'été à toutes et tous et rendez-vous à partir du 8 Septembre au forum.

Le Président
Jean-Jacques GRANGIA



**PROCHAINE DATE
A RETENIR**

**Forum des
associations**

**Samedi
8 Septembre 2018
de 9 h à 18 h**

Venez tous

Sommaire

Le Mot du Bureau	1
CG 92	2
Le petit mot de Josiane	2
Compte-rendu AG 2018	3 - 4
Désignation des maires	5 - 7
Un grand-père aviateur	7 - 9
Glanes généalogiques	10
Bulletin d'abonnement	11
Planning 2018-2019	12

CERCLE GÉNÉALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

Section d'Asnières

Association régie par la loi de 1901 Fondée le 25.09.1984 J.O. le 19.10.1984 sous le N° 9605 Statuts déposés à la Préfecture Hauts de Seine le 15.07.1994 sous le N° 1419 Modification du CA du 9/4/2018	Site Internet CG92 http://cg92.free.fr Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne
Présidents d'honneur M. Jean-Louis GLAZIOU M. Michel PATRY M. André-Christian DAGET Conseil d'Administration M^{me} Isabelle BAZIN M^{me} Aniéla NÉRI M. Lionel FAVRE M. Jean-Jacques GRANGIA Bureau <u>Président</u> Jean-Jacques GRANGIA <u>Vice-président</u> Lionel FAVRE <u>Trésorière</u> Isabelle BAZIN <u>Secrétaire</u> Aniéla NÉRI	Siège social Maison des Associations 11 avenue LAMARTINE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Code APE 913E N° SIRET 499 249 456 00017 Adresse des réunions C.A.S. Salle 3 - 3^{ème} étage 16 place de l'Hôtel-de-Ville 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Permanences 1^{er} samedi de 9h à 13h 3^{ème} samedi de 9h à 13h Voir le calendrier en dernière page Cotisation annuelle 30,00 Euros Adresse postale Maison des Associations 11 avenue LAMARTINE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Courriel : cg92@free.fr

Le dernier petit mot de Josiane

Bonne nouvelle, l'association continue ! Grâce à Jean-Jacques Grangia qui prend les fonctions de Président et à Isabelle Bazin, celles de Trésorière !

Je les remercie, je peux ainsi partir en Bretagne l'esprit tranquille.

Je leur souhaite bon courage. Puissiez-vous avoir de nouveaux adhérents pour continuer cette aventure avec les membres du Cercle, le tout dans la bonne humeur et la convivialité !

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Bien cordialement.

Josiane BELLIDO

Compte-rendu de l'Assemblée Générale le 9 Avril 2018

Ce jour : 12 présents + 5 pouvoirs

Précédente AG : le 1^{er} avril 2017

Le conseil d'administration, il est composé de :

Josiane Bellido : Présidente

Lionel Favre : Vice-Président

Jean-Jacques Grangia : Trésorier

Lionel Favre : Rédacteur du petit journal

Aniéla Néri : Secrétaire

Le rapport moral et le rapport financier sont à la disposition des adhérents dans la salle de réunion du club. Ils seront par ailleurs publiés dans le prochain petit journal.

1/ Rapport moral :

Comme tous les ans, présence en septembre 2017 de notre Cercle au Forum des Associations

Malgré les difficultés rencontrées lors de l'organisation des sorties (*visites de musées – promenades avec conférenciers dans Paris...*) et manque de participants et/ou de réponses tardives...deux sorties ont été préparées par Danielle Collard, notre bibliothécaire, et réalisées :

Musée CLEMENCEAU le 11 mars 2017

Musée de MONTMARTRE le 25 novembre 2017

Nous déplorons un point négatif : depuis un an et demi que nous sommes installés dans des locaux situés en centre ville, les nouvelles adhésions tardent un peu...

Quitus à l'unanimité au rapport moral.

2/ Rapport financier

Adhérents

Le Cercle Généalogique 92 section Asnières compte 18 adhérents dont 14 Asniérois à fin décembre 2017. Cinq adhésions en moins comparé à 2016 mais 3 nouveaux membres au total.

Compte Courant

Recettes

Les adhésions représentent donc une somme totale de 500 € à fin décembre 2017 contre 630 €, soit une diminution de 20 % par rapport à 2016.

La subvention perçue au titre de 2017 s'élève à 250 euros, à l'identique de celle perçue au titre l'année précédente.

Le poste Divers 176,42 € comprend la participation des adhérents aux sorties : 121€ et le remboursement de Martin Média pour 55,42€.

Dépenses

Aucun abonnement en 2017. Notre association continue d'acheter régulièrement des ouvrages ou livres destinés à compléter notre bibliothèque.

Le montant de l'assurance contractée par le Cercle Généalogique pour l'association représente 79.93 € en 2017.

Les frais bancaires s'élèvent à 44,32 € contre 52,76 € en 2016, en nette baisse par rapport à 2016..

Les frais postaux ont été nuls en 2017 € contre 7 €. Peu de courrier et donc d'affranchissement sauf pour les renouvellements d'abonnements.

Les sorties culturelles et autres s'élèvent à 514,82€, dont : Musée Clemenceau 150€, Musée de Montmartre 216€ et le restaurant la MEDINA 135€.

Compte d'Epargne

A fin décembre 2017, le solde du Livret Bleu s'élève à 395.91 € et a bénéficié d'une très petite rémunération de 2,96 € d'intérêts, portant ainsi le total à 398.87 € au 31 Décembre 2017.

Quitus à l'unanimité à la trésorerie

3/ Election du président et des membres du Bureau

Suite au prochain départ en province de Josiane Bellido, Jean-Jacques Grangia propose sa candidature au poste de Président, démissionne de son poste de trésorier. Isabelle Bazin propose sa candidature au poste de trésorier.

Le nouveau conseil d'administration, il est composé de :

Jean-Jacques Grangia : Président

Lionel Favre : Vice-Président

Isabelle Bazin : Trésorière

Lionel Favre : Rédacteur du petit journal

Aniel Neri : Secrétaire

4/ Questions diverses

Le Cercle continue d'enrichir sa bibliothèque par ses abonnements et ouvrages au fil de l'eau et de l'intérêt suscité par leur contenu, exemple : *JC Beaucarnot, entrons chez nos ancêtres - Retrouver nos ancêtres en Grande Bretagne - Retrouver forains, bateliers et autres ancêtres migrants...*

Prochaine visite, balade parisienne dans le quartier Saint-André des Arts en mars 2018.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 11h30.



Historique de la désignation des maires

Origine[

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI^e siècle. Puis, au XII^e siècle, le maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de représentant. Selon l'époque et les lieux, on parlera de *pairs*, d'*échevins* ou de *conseillers*.

Le mot *maire* trouve son origine dans le polyptyque d'Irminon, ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle. Il emploie le mot *maior* quand il parle du représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

Ancien Régime[

Mise à mal par l'effondrement des économies et des structures rurales causé par la guerre de Cent Ans, l'institution se développe après celle-ci pour répondre au besoin d'administrer de nouveau les campagnes pour le compte de propriétaires non résidents. À la fin du XV^e siècle, les maires achètent leur charge pour deux ans. Souvent, celle-ci revient par intermittence aux mêmes plus importants censitaires. L'institution décline avec le développement et la spécialisation des compétences de l'administration royale, la prévôté (juge, prévôt, lieutenant, procureur fiscal, greffier, huissier), ce avant même le début des guerres de religion.

Par l'édit royal de 1692 les fonctions de magistrats élus sont supprimées et, dans la plupart des villes sont créés un office de maire et des offices d'assesseurs en remplacement des syndics choisis par les assemblées d'habitants. La vente des nouveaux offices permet de renflouer les caisses de l'État.

Des édits de 1764 et 1765 tentent de briser ce système arbitraire en proposant un maire choisi par le roi sur proposition de trois candidats.

L'administration municipale reste sous le contrôle de l'intendant général jusqu'à la Révolution française.

De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République, Directoire[

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Avec Thermidor (juillet 1794), la constitution instaurée le 22 août 1795 (5 fructidor), met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui

participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des "présidents des municipalités cantonales".

.../...

De 1799 à 1848 : [Consulat](#), [Premier Empire](#), [Restauration](#), [Monarchie de juillet](#)

La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

Avec la loi municipale du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Du 3 juillet 1848 à 1851 : [Seconde République](#)

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus, continuent d'être nommés par le préfet.

De 1851 à 1871 : [Second Empire](#)

Les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

De 1871 à 1982

Dans un premier temps, le système napoléonien est conservé avec des modifications opportunistes.

Les maires sont élus par le conseil municipal. Pour les chefs-lieux (du département au canton)

et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet. Cette situation permet au personnel politique de procéder à des révocations en masse dans la perspective d'élections nationales.

C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle, est promulguée; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelque soit l'importance de la commune (sauf pour Paris).

Elle fixe le mandat à quatre ans.

La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires.

Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2000 habitants sont élus par le conseil municipal.

À Paris, le maire est élu à partir de 1977.

Christian DELEVACQUE

Un grand-père asniérois Jeune aviateur pendant la Grande Guerre

Mon grand-père, le brigadier Henri THOMAS, est né le 18 Mars 1899 à ASNIERES (92).

Le présent Livret, contenant trente-quatre pages, appartient à :

Nom : **Thomas**

Prénoms : **Henri, Paul**

Surnoms : **H**

Né le **18 Mars 1899**
à **Courbevoie**
canton de **Courbevoie**
département de **la Seine**
résidant à **Deuil**
canton de **Montmorency**
département de **Seine et Oise**
Profession de **comptable**
Fils de **Louis Eugène**
et de **Gillette Marie Mathilde**
domiciliés à **Deuil, 13 rue Bauchois**
canton de **Montmorency**
département de **Seine et Oise**
Marié le _____
à _____
alors domiciliée à _____
département d _____
(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 1.)

Jeune soldat (1) _____
de la classe de 19 _____, de la subdivision d _____
canton d _____

ou Engagé **pour quatre ans, le 18 mars 1914**
à **Versailles**, département de **Seine et Oise**
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19 _____, de la subdivision d _____
canton d _____

Passé du service (2) _____ dans le service (3) _____
par décision d (3) _____ en date du _____

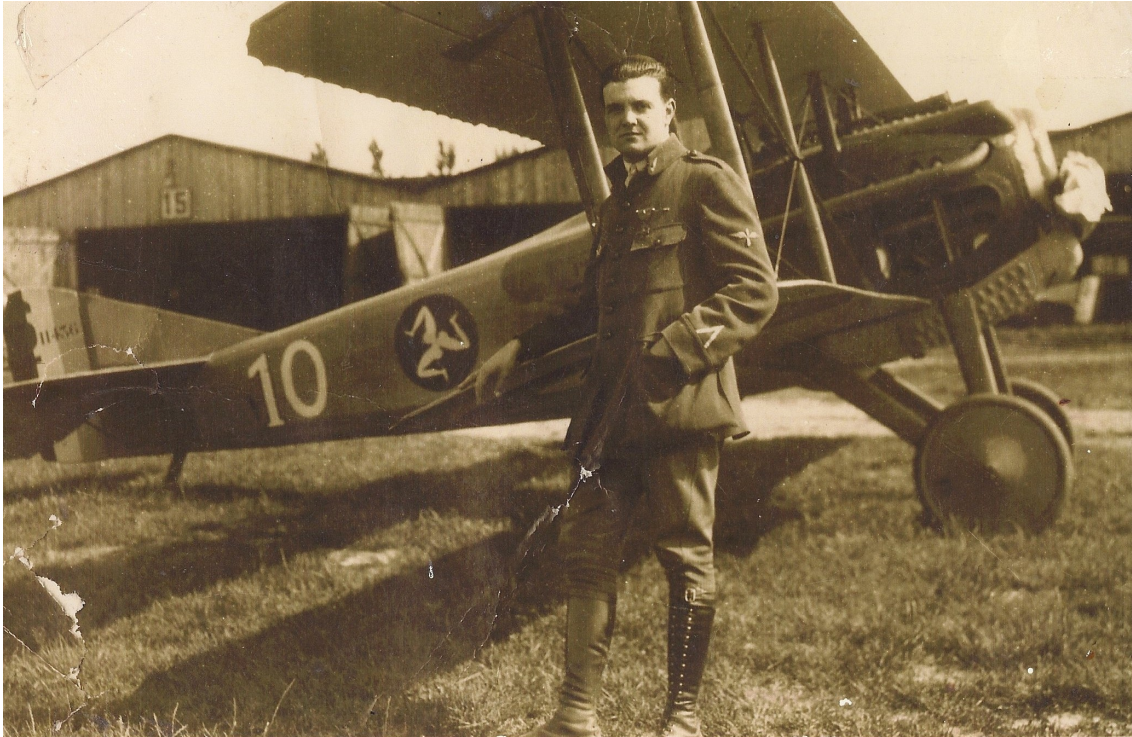
Numéro du registre matricule : _____
Partie de la liste du recrutement cantonal. _____
Numéro de la liste matricule. **647**

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.
(2) Armé ou auxiliaire, suivant le cas. — (3) Conseil de revision ou Commission de réforme.

Il a obtenu en 1917 le « Certificat de capacité pour la conduite de toutes les voitures à pétrole » aujourd'hui : le permis de conduire.

Le 12 Avril 1917, il est engagé volontaire et obtient le 2 Décembre 1917 son brevet de pilote aviateur avec l'insigne n° 8155 à 18 ans et demi.

Il faisait partie de l'Escadrille de Combat n° 2 dont l'insigne peint sur les avions représente 3 jambes de femmes dans un cercle.



Vous trouverez le site : http://albindenis.free.fr/Site_escadrille/escadrille002.htm toute l'histoire de cette escadrille ainsi qu'une très grande étude sur les autres escadrilles pendant la première guerre mondiale.

Il a été blessé le 29 Mai 1918 à Fère-en-Tardenois (Aisne) lors d'un combat aérien avec d'autres pilotes. Il a été cité à l'ordre de l'Escadrille de Combat n° 2 et a reçu, entre autres, la Croix de Guerre, la Médaille de la Victoire et la Médaille Militaire.

Blessures et actions d'éclat. Citations.	Blessé le 29 Mai 1918 à Fère-en-Tardenois cité à l'ordre de l'Escadrille de Combat n° 2 « Jeune Pilote qui s'est fait remarquer immédiatement dès son arrivée à l'Unité par son courage et son enthousiasme. A été blessé le 29 Mai 1918 au cours d'un combat contre plusieurs avions ennemis.
Décorations.	Croix de Guerre Insigne des Blessés Médaille de la Victoire Médaille Intermédiaire Médaille Militaire / J.O. M. Décret du 21/12/16

exceptionnel

le de la blessure
29 mai 1918
l'agent vulnérant
blessure initiale
des tissus lésés
complications ultérieures
opérations pratiquées

Le médecin-chef,

CERTIFICAT DE VISITE.

(1) *De la brigade Thomas, Henri*
Escadron S.P.A. 91e 17
est venu à l'hôpital étant atteint de :

Indication de la blessure ou de la maladie.
Petit éclat balle phosphore condyle
est de 9.

Moyens curatifs déjà employés.
Intra osseuse

Observations générales.
Cahors 1918

Observations du médecin-chef.
IC ROBERT DE LA SCLT.
(Diagnostic, traitement, etc.)
Sorte le 23 juin 18
Petit éclat balle phosphore condyle
est de 9.
Pecul 17 rue Caumont
gar qui a

BILLET D'HÔPITAL
concernant :

Thomas

Nom (s)
Prénoms
Grade
Corps
Né le
canton d
Fils de
domicilié à
canton d
Domicile de droit à
canton d
Marié à D
actuellement domicilié à
canton d
A
Le 10
Le 10

(1) Date en lettres et chiffres.
CACES DESTINÉES À L'AFFICTION DU TIMBRE NUMÉRIQUE INDICANT
LA DATE DE L'ENTRÉE.
LA DATE DE LA SORTIE.
477 CORPS GARANCE
NON TEMPORAIRES
11 JUIL 1918
20 JUIL 1918

(2) En gros caractères.



Il est décédé le 24 Septembre 1929 à l'Hôpital du Val de Grâce à PARIS des suites de ses blessures lors d'essais en vol où son avion s'est écrasé.

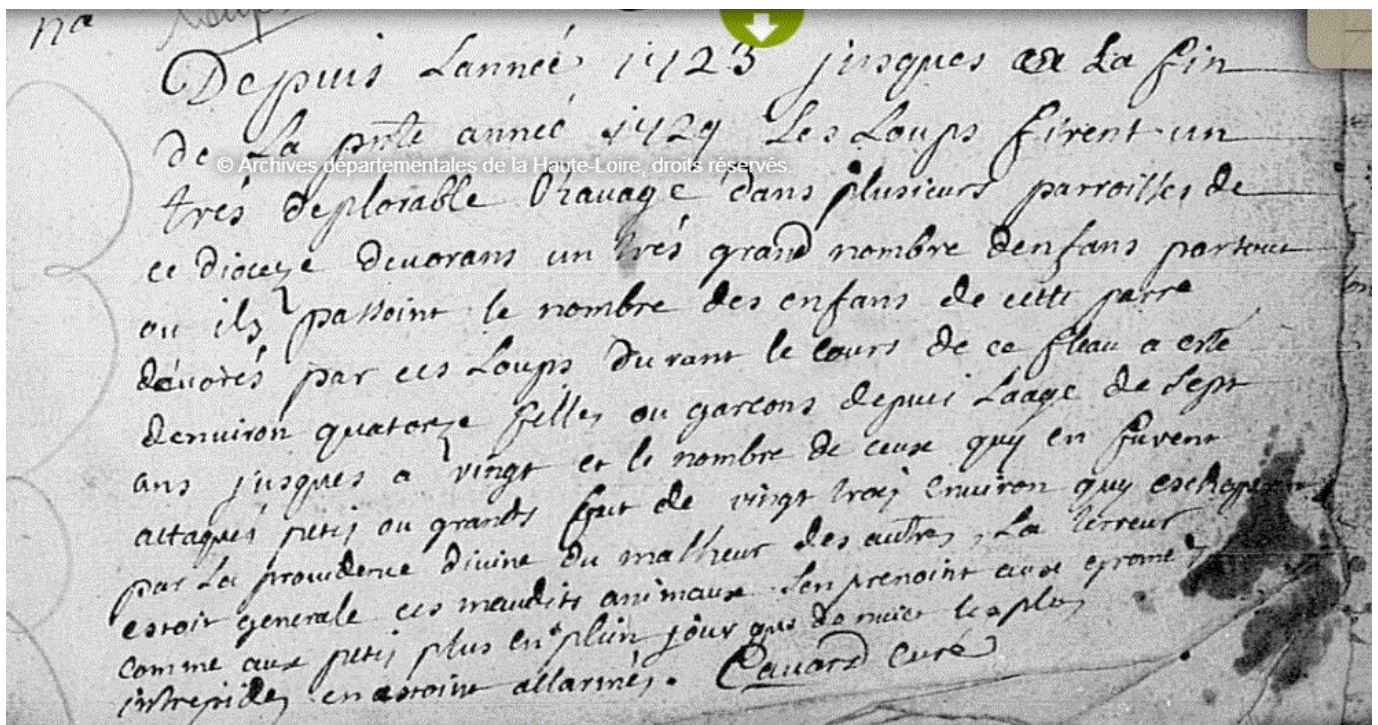
Aniela NERI

Glans généalogiques

Archives Départementales de la Haute-Loire
Commune de Saint-FRONT .B.M.S. 1705-1747 .Page 204/421

Depuis l'année 1723 jusques à la fin
de la présente année 1729 les loups firent un
très déplorable ravage dans plusieurs paroisses de
ce diocèse dévorant un très grand nombre d'enfants partout
ou ils passaient le nombre des enfants de cette paroisse
dévorés par ces loups durant le cours de ce fléau a esté
d'environ quatorze filles ou garçons depuis l'âge de sept
ans jusques à vingt et le nombre de ceux qui en furent
attaqués petits ou grands fut de vingt trois environ qui eschaperent
par la providence divine du malheur des autres. La terreur
estoit générale ces maudits animaux s'en prenaient aux epouses
comme aux petits plus en plein jour que de nuit les plus
intrépides en estoient allarmés.

Danielle COLLARD



CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr>

Adresse courriel : cg92@free.fr

Adresse postale : Maison des Associations

11 avenue LAMARTINE – 92600 ASNIERE-sur-SEINE

BULLETIN D'ABONNEMENT 2018 (Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse courriel _____

Avez-vous débuté dans vos recherches ? _____ Départements recherchés _____

- L'adhérent, après avoir étudié et établi sa liste de patronymes : autorise * n'autorise pas *

le Cercle à insérer sa liste dans un fascicule diffusé à d'autres Cercles Généalogiques à titre d'échanges et de recherches. (Décret de la Commission Nationale Informatique et Libertés "CNIL" du 28.01.1981).

- En cas de demande de renseignements patronymiques émanant d'Internet, de Cercles Généalogiques ou d'autres sources, l'adhérent autorise-t-il la diffusion de ses coordonnées ? oui * non *
- L'adhérent a-t-il des disponibilités pour effectuer :
 - des recherches aux Archives oui * non *
 - de la saisie sur ordinateur oui * non *

L'adhérent est-il membre d'autres Cercles généalogiques ? oui * - non *, si oui lesquels ? _____

Quelles sont les attentes de l'adhérent vis-à-vis du CG-92 ? _____

La bibliothèque comporte livres et revues. Elle est à la disposition des membres pour consultation. Un service de prêt est assuré mais, pour que tout adhérent puisse en bénéficier, le temps de prêt à domicile ne peut excéder un mois. Les listes de patronymes et dépouillements sont consultables lors des réunions.

* *Rayer la mention inutile*

- Cotisation annuelle : **30 €**, à l'ordre de : CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE
- Cotisation réduite à **10 €** pour la période Septembre - Décembre 2018

Date de l'adhésion _____ N° d'adhérent _____

Signature :

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Maison des Associations, 11 avenue LAMARTINE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Adresse des réunions : CAS Salle 3 - 3^{ème} étage, 16 place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne



CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr/>

Adresse courriel : cg92@free.fr

Vous aimez la généalogie et l'histoire

Vous voulez connaître l'histoire de vos ancêtres

Alors, venez rejoindre notre équipe

Vous trouverez, parmi les adhérents, aide et conseils pour débiter vos recherches

Petits et grands seront les bienvenus.

Vous aurez à votre disposition notre bibliothèque, des lecteurs de microfilms et microfiches,
une aide pour les logiciels de généalogie

Calendrier pour l'année 2018 / 2019

1 ^{er} Samedi de 9 h à 13 h	3 ^{ème} Samedi de 9 h à 13 h
Année 2018	
Le 8 Septembre 2018 Forum des Associations	
	15 septembre 2018
6 octobre 2018	---
---	17 novembre 2018
1 décembre 2018	15 décembre 2018
Année 2019	
---	19 janvier 2019
2 février 2019	16 février 2019
---	16 mars 2019
6 avril 2019	---
« Assemblée Générale » 6 Avril 2019	
4 mai 2019	18 mai 2019
1 juin 2019	15 juin 2019
VACANCES	

Nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux situés :

**C.A.S - Salle 3 - 3^{ème} étage
16 place de l'Hôtel-de-Ville
92600 ASNIERES-SUR-SEINE**

Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne